

# MUNICIPALITÉ DE LAC-AU-SAUMON

Procès-verbal de la session régulière du conseil municipal  
tenue le 3 mars 2008, à 20h00, à la salle du conseil,  
située au 36, rue Bouillon, à Lac-au-Saumon

Présents : Jean-Claude Dumoulin, maire  
Jean-Guy Pelletier, conseiller  
Eric Desrosiers, conseiller  
Gino Boucher, conseiller  
David Althot, conseiller

Absents : André Gaudet, conseiller

Les membres présents forment quorum.

## OUVERTURE DE LA SESSION

La séance est ouverte à 20h05 par Jean-Claude Dumoulin, maire de Lac-au-Saumon. Nadia St-Pierre, directrice générale/secrétaire-trésorière, fait fonction de secrétaire et récite la prière.

2008-03-033

### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Jean-Guy Pelletier, appuyé par Gino Boucher et résolu d'accepter l'ordre du jour en laissant l'article divers ouvert.

**ADOPTÉ**

2008-03-034

### APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE FÉVRIER 2008

Il est proposé par Eric Desrosiers, appuyé par Gino Boucher et résolu d'approuver les procès-verbaux de la session régulière du 4 février et de la session spéciale du 18 février 2008, tels que rédigés.

**ADOPTÉ**

2008-03-035

### PRESENTATION ET APPROBATION DES COMPTES

Il est proposé par David Althot, appuyé par Gino Boucher et résolu d'accepter les listes et d'autoriser le paiement des comptes selon le bordereau suivant :

1. <u>Comptes payés</u> :		
Journal des achats au 29 février 2008		55 942.00\$
Rapport mensuel des salaires		12 221.01\$
Total des comptes payés :		<b>68 163.01\$</b>
2. <u>Comptes à payer</u> :		
Analyse des comptes à payer au 29 février 2008		28 320.46\$
Factures ajoutées au bordereau		12 592.57\$
Total des comptes à payer :		<b>40 913.03\$</b>
3. le total des comptes est de		<b><u>109 076.04\$</u></b>

Chacun des membres du conseil a reçu une copie détaillée de la liste des comptes.

**ADOPTÉ**

### PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC

### DÉMISSION D'UN MEMBRE DU CONSEIL

Je, Nadia St-Pierre, directrice générale, secrétaire-trésorière, dépose la lettre de démission de monsieur Francis St-Laurent, conseiller au siège no.2 et avise le conseil qu'il y a vacance au district no. 2.

2008-03-036

### NOMINATION DU MAIRE-SUPPLÉANT

Il est proposé par Jean-Guy Pelletier, appuyé par David Althot et résolu de nommer Eric Desrosiers, maire suppléant pour la période du 4 mars au 7 juillet 2008.

**ADOPTÉ**

2008-03-037

**VENTE POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE L'IMPOT FONCIER**

Il est proposé par David Althot, appuyé par Jean-Guy Pelletier et résolu ce qui suit:

- 1 - Approuver l'état préparé par la secrétaire-trésorière et soumis au conseil municipal en regard des personnes endettées pour les taxes envers la municipalité.
- 2 - Expédier, par courrier recommandé, un avis aux personnes endettées envers la municipalité selon les critères suivants :
  - ayant des arrérages d'un an et un solde de 400\$ et plus pour l'ensemble de ses comptes de taxes
  - ayant des arrérages de deux ans et un solde de 100\$ et plus
  - ayant des arrérages de trois ans

Refuser tous les chèques postdatés ultérieurs au 3 mars 2008.

Donner jusqu'au 19 mars 2007 pour acquitter leur dû. Le 19 mars 2007, les soldes impayés, de même que les immeubles ne répondant pas à ces critères mais étant vendus pour les arrérages par la Commission scolaire des Monts et Marées, seront ajoutés à la liste présentée à la MRC en conformité à l'article 1024 du Code municipal et les articles 3032, 3033 et 3037 du Code civil du Québec, afin d'enclencher la procédure de vente pour non-paiement de taxes.

- 3 - Expédier un avis à toutes personnes ayant des arrérages d'un an, de plus de 100\$, mais inférieur à 400\$, leur spécifiant que des procédures pourraient être entreprises s'ils ne paient pas leurs taxes avant le 31 mars 2008.

**ADOPTÉ**

2008-03-038

**SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX – SOLDE NON AMORTI DU FINANCEMENT TEMPORAIRE**

Il est proposé par Jean-Guy Pelletier appuyé par David Althot et résolu d'acquitter les soldes non amortis du financement temporaire des trimestres 1998/99-4 pour un montant de 1 680.24\$, 1999/00-2 pour un montant de 11 781.69\$ et 2002/03-2 pour un montant de 1 188.37\$ auprès de la Société québécoise d'assainissement des eaux à même le surplus général non affecté.

**ADOPTÉ**

**AVIS DE MOTION – MODIFICATION DU RÈGLEMENT 20-99 SUR LE STATIONNEMENT**

Eric Desrosiers donne avis de motion à l'effet que lors d'une prochaine séance du conseil, sera présenté pour adoption un règlement concernant la modification du règlement 20-99 sur le stationnement.

**ADOPTÉ**

2008-03-039

**APPEL D'OFFRES REGROUPÉ – ABAT-POUSSIÈRE LIQUIDE**

Il est proposé par David Althot appuyé par Gino Boucher et résolu que la municipalité de Lac-au-Saumon participe, en 2008, aux procédures d'appels d'offres regroupés de la MRC de La Matapédia pour l'achat d'environ 34 mètres cubes de chlorure de calcium liquide à poser sur une longueur d'environ 12 kilomètres.

**ADOPTÉ**

2008-03-040

**TRAVAUX DE VOIRIE AU SECTEUR RURAL – DEVIS & APPEL D'OFFRES**

Il est proposé par Gino Boucher appuyé par Jean-Guy Pelletier et résolu de mandater la MRC de La Matapédia afin de préparer les plans & devis et l'appel d'offres concernant la poursuite des travaux de voirie dans les rangs des Acadiens, des pionniers et la Route Richard-Pitre.

**ADOPTÉ**

2008-03-041

**PLAN D'INTERVENTION POUR LE RENOUVELLEMENT DES CONDUITES D'EAU POTABLE ET D'ÉGOUT**

**Considérant** que la municipalité de Lac-au-Saumon a mandaté BPR Groupe-conseils inc. pour l'élaboration de son plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable et d'égout daté du 4 octobre 2007 ;

**Considérant** que ledit plan d'intervention a été réalisé conformément au Guide du ministère des Affaires municipales et des Régions ;

**Par conséquent**, il est proposé par Jean-Guy Pelletier appuyé par Eric Desrosiers et résolu que le conseil accepte le plan d'intervention du 4 octobre 2007 par BPR Groupe-conseils inc. dont il a pris connaissance.

## ADOPTÉ

2008-03-042

### REVENDEICATIONS MINIMALES EXIGÉES, AUPRÈS DU MINISTRE DE MRNF ET DE L'INDUSTRIEL CONCERNÉ, EN CAS DE TRANSFERT DU CAAF DE L'USINE DE LAC-AU-SAUMON VERS L'USINE DE CAUSAPSCAL

- ATTENDU QUE Lac-au-Saumon est un village dont l'économie, depuis sa fondation, a toujours été basée sur la ressource forestière ;
- ATTENDU QUE la municipalité figure sur la liste des municipalités mono industrielles du Québec ;
- ATTENDU QUE pour survivre un village ressources, dans une région ressources, se doit d'avoir accès à une quelconque ressource, en l'occurrence forestière pour Lac-au-Saumon ;
- ATTENDU QUE la perte d'accès à la ressource forestière par des individus ou toute autre entité sise sur le territoire de Lac-au-Saumon anéantira presque irrémédiablement la seule industrie de la municipalité ;
- ATTENDU QUE le retour d'une quelconque industrie liée à la forêt, de la première à la troisième transformation, se doit d'être reliée à un approvisionnement en bois ;
- ATTENDU QUE le départ de la seule industrie de la municipalité laissera un trou béant dans les finances de la municipalité ;
- ATTENDU QU' il y a depuis des années une volonté des régions d'assumer leur développement et que cela commence entre autre par le pouvoir décisionnel sur les ressources naturelles ;
- ATTENDU QUE les retombées de l'accès à la ressource n'ont pas qu'une influence sur une usine, mais sur tous les emplois directs et indirects ;
- ATTENDU QU' une communauté mono industrielle dont la survie était déjà hypothéquée par cette même mono industrie n'en sera que plus démunie après la perte d'accès à sa seule ressource ;
- ATTENDU QUE le moral de la population déjà affecté par la mono industrie fera en plus place au sentiment d'abandon et contribuera encore plus à la dévitalisation du milieu ;
- ATTENDU QU' aucune loi n'interdit l'innovation ;
- ATTENDU QUE le ministre a déposé un livre vert qu'il a qualifié de révolution dans le domaine ;
- ATTENDU QUE puisque Lac-au-Saumon était le seul village de la MRC de La Matapédia à figurer sur la liste particulière des villages mono industriels du Québec et du Canada, il pourrait tout autant pouvoir profiter d'une entente particulière dans la MRC ;
- ATTENDU QUE le gouvernement via divers programmes, a par le passé aidé des industriels à s'établir en région (Cédrico, Uniboard, etc.) ;
- ATTENDU QUE démunir une communauté pour en aider une autre va à l'encontre de l'esprit de la politique nationale de la ruralité et de la volonté du gouvernement mainte fois exprimée de revitaliser les communautés régionales ;
- ATTENDU QUE la Conférence Régionale des Élus va faire une recommandation sur des éléments qui relèvent de l'autorité du ministre ;
- ATTENDU QUE la population de Lac-au-Saumon est défavorable à la fermeture de l'usine de Bois-Saumon et au transfert des approvisionnements forestiers (CAAF) vers l'usine de Causapscal ;
- ATTENDU QUE la corporation municipale doit veiller aux intérêts de ses travailleurs et de l'ensemble de ses contribuables.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Gino Boucher appuyé par Jean-Guy Pelletier et résolu unanimement d'exiger du principal actionnaire du Groupe Cédrico, monsieur Gilles Bérubé, et du Ministre des Ressources naturelles et de la Faune, monsieur Claude Béchar, de répondre favorablement, selon leurs compétences, aux demandes suivantes :

- 46% de la main-d'œuvre de l'usine transformée à Causapsal devra être composée de travailleurs de l'usine de Bois Saumon de Lac-au-Saumon, transfert de main-d'œuvre proportionnel à la fusion des deux CAAF. Les 12 à 15 employés effectuant le rabotage et le séchage à Lac-au-Saumon seront en sus du 46% de la main-d'œuvre transférée. Toutefois le personnel effectuant ces tâches, à durée indéterminée, pourrait être réparti 50-50 entre les employés de Bois Saumon et de l'usine de Causapsal.
- Pour minimiser l'impact des pertes d'emplois, des programmes de soutien au revenu devront être mis en place pour les travailleurs de 55 ans et plus qui quitteraient volontairement pour permettre à des plus jeunes de conserver leur emploi.
- Toujours dans le but de minimiser l'impact des pertes d'emplois, à la suite de séances d'évaluation, des cours de formation avec soutien financier seront offerts aux travailleurs de moins de 35 ans, qui quitteraient volontairement ou qui perdraient leur emploi par cette réorganisation.
- Pour atténuer la perte de revenus fonciers dû à la fermeture de l'usine Bois Saumon de Lac-au-Saumon, fermeture découlant du transfert des approvisionnements attachés à cette usine vers la ville de Causapsal, le Ministre devra imposer à l'industriel (Groupe Cédrico) une compensation annuelle de cinquante mille dollars (50 000\$), versée à la municipalité de Lac-au-Saumon, pour les dix (10) années subséquentes à la fermeture de l'usine. Toutefois après cinq ans, si une entreprise majeure s'implantait à Lac-au-Saumon, la compensation pourrait consister à verser la différence de manque à gagner entre les impôts fonciers versés par cette nouvelle entreprise et le montant de la compensation.
- Si le Groupe Cédrico vend l'usine de Bois Saumon, aucune clause de non-concurrence ne devra être incluse dans ledit contrat.

#### **ADOPTÉ**

**2008-03-043**

#### **LETTRE D'ENTENTE 2007-01 – MESURE DISCIPLINAIRE DU 6 SEPTEMBRE 2007**

Il est proposé par David Althot appuyé par Gino Boucher et résolu de refuser la signature de la lettre d'entente 2007-01 concernant la mesure disciplinaire du 6 septembre 2007.

#### **ADOPTÉ**

**2008-03-044**

#### **GRIEFS 2007-01, 2007-02 – MANDAT À L'AVOCAT**

Il est proposé par Eric Desrosiers appuyé par David Althot et résolu de mandater la Société Cain Lamarre Casgrain Wells, pour représenter la municipalité de Lac-au-Saumon dans le dossier d'arbitrage des griefs 2007-01 et 2007-02 au tarif de 150\$/heure..

#### **ADOPTÉ**

**2008-03-045**

#### **GRIEFS 2007-03, 2007-04, 2007-05 et 2007-06 – MANDAT À L'AVOCAT**

Il est proposé par Eric Desrosiers appuyé par David Althot et résolu de mandater la Société Cain Lamarre Casgrain Wells, pour représenter la municipalité de Lac-au-Saumon dans le dossier d'arbitrage des griefs 2007-03, 2007-04, 2007-05 et 2007-06 au tarif de 150\$/heure.

#### **ADOPTÉ**

**2008-03-046**

#### **HORAIRE HIVERNALE**

Il est proposé par Gino Boucher, appuyé par Jean-Guy Pelletier, et résolu de terminer l'horaire hivernale à compter du 10 mars 2008, de conserver deux employés à temps plein (Daniel Pelletier, Daniel Gauthier) et de mettre à pied monsieur Robin Jean, qui sera appelé au besoin.

#### **ADOPTÉ**

**2008-03-047**

#### **NOMINATION DU COMITÉ DE RELATION DE TRAVAIL**

CONSIDÉRANT QUE Jean-Guy Pelletier, conseiller a donné verbalement sa démission du comité de relation de travail à la session du conseil du 4 février dernier ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 8.02 de la convention collective, «Ledit comité est composé de deux représentants de l'employeur et de deux représentants du syndicat...»

CONSIDÉRANT que seul Jean-Claude Dumoulin, maire siège sur le comité de relation de travail ;

EN CONSÉQUENCE , il est proposé par Eric Desrosiers appuyé par Jean-Guy Pelletier et résolu de nommer David Althot et Gino Boucher, conseillers, pour siéger sur le comité de relation de travail à titre de représentants de l'employeur.

**ADOPTÉ**

**2008-03-048**

**CORPORATION DE LOISIRS – AIDE FINANCIÈRE, PATINOIRE**

Il est proposé par Eric Desrosiers, appuyé par Gino Boucher et résolu de verser le solde de l'aide financière de 5 500\$, soit un montant résiduel de 1 500\$, pour l'embauche d'un préposé à l'entretien de la patinoire.

**ADOPTÉ**

**2008-03-049**

**CORPORATION DE LOISIRS – AIDE FINANCIÈRE, OPÉRATION**

Il est proposé par Gino Boucher, appuyé par Jean-Guy Pelletier et résolu de verser l'aide financière annuelle de 2 000\$ pour les activités d'opérations de la Corporation des Loisirs de Lac-au-Saumon.

**ADOPTÉ**

**2008-03-050**

**CORPORATION DE LOISIRS – AIDE FINANCIÈRE, SOCCER**

Il est proposé par Jean-Guy Pelletier, appuyé par Eric Desrosiers et résolu de verser l'aide financière à la Corporation des Loisirs de Lac-au-Saumon, d'un montant de 500\$, pour l'organisation du soccer.

**ADOPTÉ**

**2008-03-051**

**CORPORATION DE LOISIRS – SERVICE TÉLÉPHONIQUE AU CHALET DES SPORTS**

CONSIDÉRANT que la Corporation des Loisirs recommande au conseil municipal, l'installation d'une ligne téléphonique au chalet des sports afin d'assurer la sécurité des utilisateurs en cas d'accidents ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Gino Boucher, appuyé par David Althot et résolu de procéder à l'installation d'une ligne téléphonique pour l'automne 2008 afin qu'elle soit en fonction pour la prochaine saison hivernale.

**ADOPTÉ**

**2008-03-052**

**CRSBP – NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT**

Il est proposé par Jean-Guy Pelletier, appuyé par David Althot et résolu de nommer monsieur Gino Boucher représentant de la municipalité auprès du Centre régional de services aux bibliothèques publiques de Bas-Saint-Laurent ; la présente résolution rescinde toute résolution antérieure concernant la nomination d'un représentant auprès du C.R.S.B.P.

**ADOPTÉ**

**2008-03-053**

**PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE**

CONSIDÉRANT que la municipalité projette la construction d'une bibliothèque neuve attenante à l'édifice municipal situé au 36, rue Bouillon ;

CONSIDÉRANT que sur le terrain derrière l'édifice municipal, l'espace de terrain disponible est suffisant pour accueillir le projet de construction ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Gino Boucher appuyé par Eric Desrosiers et résolu (vote pour 3, contre 1) de s'inscrire au programme d'aide aux équipements culturels et autoriser Jean-Claude Dumoulin, maire et Nadia St-Pierre, directrice générale, à signer les documents nécessaires.

**ADOPTÉ**

**2008-03-054**

**PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE – MANDAT À L'ARCHITECTE**

Il est proposé par Jean-Guy Pelletier appuyé par Gino Boucher et résolu (vote pour 3, contre 1) de mandater la firme Goulet et Lebel afin de préparer les plans préliminaires et l'évaluation des coûts de réalisation du projet de construction d'une bibliothèque municipale attenante à l'édifice municipal.

**ADOPTÉ**

**2008-03-055**

**PARC RÉGIONAL DE VAL-D'IRÈNE – SOUPER BÉNÉFICE DE L'AQUA-NEIGE 2008**

Il est proposé par Eric Desrosiers, appuyé par David Althot et résolu d'acheter 10 billets au coût de 15\$ chacun, pour le souper bénéfique de l'Aqua-Neige 2008 et de les remettre aux comités suivants en appréciation du travail de leurs bénévoles;

Comité de la bibliothèque, comité consultatif d'urbanisme, Corporation des Loisirs, Société locale de développement, Office municipal d'habitation, Chevalier de Colomb, Club des 50 ans et plus, Club de ski de fond Mont-Climont, comité de la fête des guitares, comité de la maison des jeunes.

**ADOPTÉ**

**2008-03-056**

**TABLE MULTISECTORIELLE DE LA FAMILLE – MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 2008-02-029**

Il est proposé par Eric Desrosiers, appuyé par Gino Boucher et résolu de modifier la résolution 2008-02-029 de la façon suivante :

«Table multisectorielle de la Famille du Bas-Saint-Laurent 65\$»

**ADOPTÉ**

**2008-03-057**

**AIDE FINANCIÈRE, COTISATION, ABONNEMENT**

Il est proposé par Gino Boucher, appuyé par David Althot et résolu de verser les dons suivants:

- Filles d'Isabelle (50<sup>e</sup> anniversaire de fondation) vin d'honneur (125 convives)
- Fondation de l'Hôpital Sainte-Justine 50\$
- Comité d'action Matapédia en forme (CAMEF) 120\$

**ADOPTÉ**

**2008-03-058**

**CHAMBRE DE COMMERCE DE LA MRC DE LA MATAPEDIA – CONTRIBUTION FINANCIERE**

Il est proposé par Eric Desrosiers, appuyé par David Althot et résolu d'adhérer à la Chambre de commerce de la MRC de La Matapédia à titre de membre pour un montant de 135\$.

**ADOPTÉ**

**RAPPORTS DE SECTEUR**

**2008-03-059**

**LEVÉE DE LA SESSION**

Il est proposé par Eric Desrosiers, appuyé par Gino Boucher de lever la session. Il est 21h07.

**ADOPTÉ**